

DECISION PORTANT DEMANDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN-ET-GARONNE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE RURALE – PROGRAMME 2024 – ANNEE 1

MP N° 2024 - 152

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 26,

Vu le programme des travaux de voirie à effectuer pour l'année 2024 sur la voirie communale,

Considérant que le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne peut accorder à la commune une subvention pour les grosses réparations et l'entretien des voies communales pour l'année 2024,

Considérant que le montant estimatif des travaux est de 198 120,94 € TTC, selon détail ci-dessous :

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité M²	Quantité ML	HT	TTC
1	Chemin de Laye	1650	550,00	18 740,60	22 488,72 €
2	Chemin des Rosières		809,00	5 763,80	6 916,56 €
3	Chemin de Lagarde	6300	1800,00	40 220,00	48 264,00 €
4	Chemin de la Serre du Moulin à vent	2982	852,00	33 558,20	40 269,84 €
5	Chemin de la Colombe		totalité	9 985,00	11 982,00 €
6	Chemin de Chambert		totalité	6 185,00	7 442,00 €
7	Chemin de Rau	570	190,00	6 413,30	7 695,96 €
8	Chemin de la Rouquette		totalité	9 985,00	11 982,00 €
9	Côte Saint Michel (bordures caniveaux)	0	150,00	2 385,00	2 862,00 €
10	Chemin de Petz Blanc, Buse D400 (M. LANIES)			1 936,15	2 323,38 €
11	Fontains 24 échelons		4,00	1 683,23	2 019,88 €
12	Enlèvement Pontons port canal			984,00	1 180,80 €
13	Accès Nougareyde Côte St Laurent	50		2 261,50	2 713,80 €
14	Programme fossés			25 000,00	30 000,00 €
Montant Total TTC.					198 120,94 €

Considérant que la Commune est fondée à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne pour le programme de travaux 2024 sur la voirie communale.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De solliciter le concours financier du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne au titre de la réalisation des travaux de voirie rurale pour l'année 2024, dont le montant estimatif s'élève à la somme de 198 120,94 € TTC.

ARTICLE 2– FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le **23 SEP. 2024**

Le Maire,

Romain LOPEZ

